

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2006**



**VILLE DE CHANGÉ**

## SÉANCE DU 28 JUIN 2006

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 20 Juin 2006, pour le 28 Juin 2006, à 20 heures.

### **Ordre du Jour** :

- 1°) Rapport 2005 – Assainissement
  - a) Assainissement collectif
  - b) Assainissement individuel
- 2°) Régie de Transport – Tarifs 2006-2007
- 3°) Extension de la station d'épuration Eaux Usées : autorisation de signature du marché
- 4°) Restaurant Scolaire – Prestations de Service, fournitures de denrées et produits annexes :  
Autorisation de signature du marché
- 5°) Gué-Carré : Renforcement du réseau unitaire : autorisation de signature du marché
- 6°) Bilan des Acquisitions et des cessions immobilières – Année 2005
- 7°) Demande de subvention au titre du Contrat de Développement Local Régional et Départemental –  
Centre François Rabelais
- 8°) Travaux de surlargeur carrefour R.D. 304/VC 9 (« Les Chalottières ») : Participation communale
- 9°) Construction de 15 logements locatifs sociaux neufs à Changé
- 10°) Demande de subvention exceptionnelle pour le Rétro-Motocyclettes Sarthoises
- 11°) Personnel Communal
  - a) Création de 2 emplois occasionnels
  - b) Modification du temps de travail d'un Agent des Services Techniques
- 12°) Ligne de Crédit – taux indexé – Contrat Caisse d'Epargne
- 13°) Enquête d'utilité publique : Travaux de la ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de Loire :  
Motion
- 14°) Dénomination de Chemins Communaux
- 15°) Convention Caniroute
- 16°) Affaires diverses
- 17°) Questions diverses.

L'an deux mil six, le vingt huit Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 20 Juin 2006, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël DESBORDES, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. DESBORDES, BLOTTIÈRE, FROGER, FOUCAULT, MAUBERT, TRAHARD, LAUNAY, LANGOULANT, BEDOUET, DORLÉANS, LEVEAU, METTAY, ROUMENS, TRAVERS, BIGOT, BOUGARD, BUTET, CHANROUX, GUIVARCH, RENAUT

**Excusés et Représentés** : Mmes et MM. GASNIER, BARBARAY, BESSIÈRE, DAVID, LONGEAU, VIALLEFONT, MESNEL

**Absent** : M. CUSSAC

<b><u>Pouvoirs</u></b> :	M. GASNIER	à	Mme FROGER
	Mme BARBARAY	à	M. DESBORDES
	Mme BESSIÈRE	à	M. BLOTTIÈRE
	Mme DAVID	à	M. LANGOULANT
	M. LONGEAU	à	M. MAUBERT
	Mme VIALLEFONT	à	M. LAUNAY
	Mme MESNEL	à	M. BOUGARD

Monsieur FOUCAULT a été désigné secrétaire de séance.

Hommage à Mme BOËLLE lors du précédent Conseil : M. BUTET tient à préciser que Madame BOËLLE a exercé les fonctions d'Adjointe au Maire. Le procès-verbal de la séance du 18 Mai 2006 a été approuvé à l'unanimité.

## 1 a) RAPPORT 2005 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### A - INDICATEURS TECHNIQUES

Nombre d'habitations raccordées à la station d'épuration : 1 350 (2 900 équivalents habitants)

Capacité de cette station : 4 200 équivalents habitants

Nombre d'habitations avec un système d'assainissement non collectif : 880

### B - INDICATEURS FINANCIERS

#### 1. Tarifs de l'assainissement

<u>Redevance d'Assainissement</u> 2004	1,20 € H.T. le m <sup>3</sup>
2005	1,23 € H.T. le m <sup>3</sup>

<u>Redevance de Raccordement</u> 2004	1 500.00 € H.T.
2005	1 535.00 € H.T.

#### 2. Prix de Revient

##### Rémunération du service - redevance d'assainissement

1er semestre	89 505 m <sup>3</sup> x 1.23	=	110 091,14 €
2è semestre	73 169 m <sup>3</sup> x 1.23	=	89 997,60 €
			<b>200 160,74 € H.T.</b>

##### Redevance de branchements

1 280,57 x 1	=	1 280,57 €
1 500.00 x 6	=	9 000,00 €
1 535.00 x 20	=	<u>30 700,00 €</u>
		<b>40 980,57 € H.T.</b>

Prime d'Épuration = **11 969,00 €**

##### Prix de Revient au m<sup>3</sup> :

<u>Dépenses Exploitation</u>	=	<u>309 927,35</u> = 1,91 €
<sup>3</sup> M <sup>3</sup> consommés		162 674

Les comptes d'exploitation s'équilibrent avec un bénéfice de 44 229,35 € s'expliquant par les redevances de branchements et l'excédent 2004 de 64 291,76€.

La T.V.A. est gérée par le Receveur et s'équilibre en dépenses et recettes.

Les dépenses de fonctionnement et d'emprunts se stabilisent, en frais de personnel, amortissements des biens et remboursement d'emprunts

	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<i>Frais de Personnel</i>	55 017.36 €	56 357,76 €
<i>Amortissements</i>	48 660.03 €	159 280,31 €
<i>Annuités - Remboursements des emprunts</i>	99 005.02€	98 880,57 €

### 3. Facturation

*Voir modèle ci-joint.*

### 4. Investissements réalisés en 2005

- ◆ Renforcement du réseau diamètre 250 le long du Gué Carré par un diamètre 400  
3 193,00 €
- ◆ Réhabilitation Rues Louison Bobet et Jules Verne 56 525,45 €

### 5. Travaux programmés en 2006

- ◆ Renforcement du réseau diamètre 250 le long du Gué Carré par un diamètre 400  
402 400,00 €
- ◆ Poste de relèvement de la Chenardière 72 000,00 €
- ◆ Boyère 70 750,00 €
- ◆ Station épuration 895 000,00 €

## **MODELE DE FACTURE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

au 1er Janvier 2005

120 m <sup>3</sup> x 1.23	147,60
+ T.V.A. 5,50 %	<u>8,12</u>
	<b>155,72 €TTC</b>

au 1er Janvier 2006

120 m <sup>3</sup> x 1.35	162,00
+ T.V.A. 5,50 %	<u>8,91</u>
	<b>170,91 €TTC</b>

## **1 b) RAPPORT 2005 – SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **A - INDICATEURS TECHNIQUES**

*Nombre d'habitations avec un système d'assainissement non collectif : 880*

*Nombre d'assainissement non collectifs réhabilités et gérés par le budget : 274*

### **B - INDICATEURS FINANCIERS**

#### **1. Tarifs de l'assainissement**

##### Redevance d'Assainissement

2004	1.20 € HT le m <sup>3</sup>
2005	1.23 € HT le m <sup>3</sup>

##### Travaux de Réhabilitation

2004	participations de 35% plafonnées à 1.500.00 €.
2005	participations de 35% plafonnées à 1.535.00 €.

#### **2. Prix de Revient**

##### Rémunération du service - redevance d'assainissement

1er semestre	17 842 m <sup>3</sup> x 1.23	=	21 945,66 €
2è semestre	13 233 m <sup>3</sup> x 1.23	=	<u>16 276,80 €</u>
			<b>38 222,46€ H.T.</b>

##### Prix de Revient au m<sup>3</sup> :

<u>Dépenses Exploitation</u>	=	<u>119 620,40</u>	= 3,85 €
M <sup>3</sup> consommés		31 075	

*Les comptes d'exploitation s'équilibrent avec un excédent de 12 021,13 € avec une subvention communale de 44 000,00 € s'expliquant par un nombre trop faible d'installations payant une redevance et l'amortissement important des travaux.*

*La T.V.A. est gérée par le Receveur et s'équilibre en dépenses et recettes.*

*Au 1er janvier 2006, la commune de Changé a transféré à la communauté de communes de Sud-Est du Pays Manceau le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ne gardant que les amortissements des emprunts et des installations.*

	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Frais de Personnel	9 301.53 €	0.00 €
Amortissements	77 761.26 €	59 701,98 €
Annuités - Remboursements des emprunts	45 597.13 €	44 963,33 €

### 3. Facturation

Voir modèle ci-joint.

### 4. Investissements réalisés en 2005

- ◆ Rien de programmé en investissements

## **MODELE DE FACTURE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

au 1er Janvier 2005

120 m <sup>3</sup> x 1.23	147.60
+ T.V.A. 5,50 %	<u>8.12</u>
	<b>155.72 €TTC</b>

### **2°) RÉGIE DE TRANSPORT – TARIFS 2006-2007**

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la Régie de Transport comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2006 : (revalorisation 2 %)

- |  |                     |         |
|--|---------------------|---------|
| - carte annuelle quelque soit le nombre d'enfants,   | quotient < 6 660 €: | 16,70 € |
| - carte annuelle scolaire familiale,   | quotient > 6 660 €: |         |
| - 1 enfant :   |                     | 33,30 € |
| - 2 enfants et + :   |                     | 49,00 € |
| - ticket vendu à l'unité :   | 1,35 €              |         |
| - ticket vendu par 10 :  | 6,90 €              |         |
| - prix au kilomètre (avec chauffeur) pour les écoles, collèges, Associations Changéennes : |                     | 1,35 €  |
| - prix au kilomètre pour la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau :                    | 1,70 €+ 16,60 €de   |         |
| l'heure pour la prestation du chauffeur.   |                     |         |

Adopté à l'unanimité.

### **3°) EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION EAUX USÉES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Une procédure négociée formalisée (négociation avec les candidats retenus) concernant l'extension de la station d'épuration eaux usées a été lancée par Monsieur le Maire, du 5 Décembre 2005 au 6 Janvier 2006.

La Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 21 Juin 2006, afin d'examiner la proposition de classement des offres réalisée par Monsieur le Maire et a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise JOUSSE SAS, pour un montant de 884 740 €H.T. + option « fines bulles » 7 000 €H.T.

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 66,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 21 Juin 2006

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces annexes.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif Assainissement Collectif 2006.

Adopté à l'unanimité.

### **4°) RESTAURANT SCOLAIRE : PRESTATIONS DE SERVICE, FOURNITURES DE DENRÉES ET DE PRODUITS ANNEXES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert pour assurer des prestations de service et la fourniture de produits et de denrées aux Restaurants Scolaires de l'Epau et de l'Auneau a été lancée par Monsieur le Maire, du 19 Avril au 12 Juin 2006.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 Juin 2006, afin d'examiner les différentes offres reçues. Elle a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise suivante :

- Société COMPASS GROUP FRANCE - SCOLAREST  
Montant annuel pour 68 500 repas et 7 000 goûters : 132 036,42 €TTC

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 33,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 15 Juin 2006,

Après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces annexes.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif Ville 2006.

Adopté à l'unanimité.

## **5°) GUÉ-CARRÉ : RENFORCEMENT DU RÉSEAU UNITAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Une procédure d'Appel d'Offres ouvert pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau unitaire du Gué Carré a été lancée par Monsieur le Maire, du 20 Avril au 15 Mai 2006.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 Mai 2006, afin d'examiner les différentes offres reçues. Elle a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise SARC de LE RHEU (35) pour un montant de 277 370 €H.T.

- Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 33,  
Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 17 Mai 2006,

Après en avoir délibéré :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces annexes.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif Assainissement Collectif 2006.

Adopté à l'unanimité.

## **6°) BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2005**

Conformément à la Loi n° 95-1276 du 8 Février 1995, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2005.

### 1) Acquisitions

- bâtiment et terrain : 14, Boulevard des Ravalières – cadastré AV n° 222 – 3 088 m<sup>2</sup> - prix d'acquisition : 424 500 €- Destination : Ateliers Municipaux
- Terrains : « La Masnière » -

AV n° 527 –	6 m <sup>2</sup>	60 €
AV n° 518 – 529 – 531	1 576 m <sup>2</sup>	15 760 €
AV n° 522 – 523	158 m <sup>2</sup>	1 580 €
AV n° 525 –	59 m <sup>2</sup>	590 €
AV bien non défini –	9 m <sup>2</sup>	90 €
AV n° 519 –	31 m <sup>2</sup>	310 €
AV n° 520 –	78 m <sup>2</sup>	780 €

Coût total des acquisitions : 19 170 €

Destination : Réalisation du Giratoire R.D. 92/Masnière

### 2) Cessions :

Néant.

Adopté à l'unanimité.

## **7°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL POUR LE CENTRE SOCIO-CULTUREL FRANÇOIS RABELAIS**

La Régie-Son du Centre Socio-Culturel date de 1986 et pose des difficultés d'exploitation au regard des fiches techniques, des groupes et artistes accueillis. Son remplacement est à envisager, le coût serait de 6 036 €H.T.

La Commune pourrait bénéficier d'une subvention du Pays du Mans de 50 % et du Département de 17 % dans le cadre des Contrats de Développement Local en faveur du développement culturel. Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le projet d'acquisition s'élevant à 6 036 €H.T.
- 2) Approuve le plan de financement suivant :

- subvention Pays du Mans :	3 018 €H.T.
- subvention Département :	1 018 €H.T.
- participation communale :	2 000 €H.T.
- 3) Sollicite la participation du Pays du Mans et du Département.

Adopté à l'unanimité.

## **8°) TRAVAUX DE SURLARGEUR R.D. 304 / V.C. 9 « Les Chalottières » - PARTICIPATION COMMUNALE**

Le Conseil Général a l'intention de réaliser une sur largeur au carrefour de la R.D. 304 et du V.C. 9, afin d'améliorer la sécurité des usagers qui veulent emprunter le V.C. 9 « Les Chalottières ».

Le coût des travaux est estimé à 9 300 €H.T. Le Conseil Général sollicite une participation financière de la Commune de 30 %, soit 2 350 €H.T. environ, qui sera ajustée au montant réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de participer aux travaux à hauteur de 30 % du coût hors taxes.

Adopté à l'unanimité.

## **9°) CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX NEUFS à CHANGÉ**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la programmation de 16 logements à usage locatif au titre de 2006,

Après en avoir délibéré :

1. Approuve le programme de 16 logements à Changé et confirme la désignation de la S.A. Le Foyer Manceau comme opérateur,
2. S'engage, conformément au cahier des charges « construction neuve » de la S.A. Le Foyer Manceau
  - à céder au dit organisme les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération, définis à l'Article 1 pour un prix symbolique de 1 euro,

- à réaliser les travaux V.R.D. et d'aménagements nécessaires au fonctionnement de l'opération tels que définis à l'Article III du dit cahier des charges,
  - à apporter sa garantie à hauteur de 20 % aux prêts que la S.A. Le Foyer Manceau mettra en place pour le financement de l'opération,
  - à apporter toute aide financière nécessaire à l'aboutissement du projet conformément à l'Article IV du cahier des charges sauf à prendre en charge les conséquences de l'impossibilité de réaliser l'opération dans le cadre de l'enveloppe financière définie à l'Article IV.
3. Habilité Monsieur le Maire à signer le cahier des charges avec la Commune et la S.A. Le Foyer Manceau, ainsi que les actes et pièces à intervenir se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

### **10°) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE RÉTRO MOTOCYCLETTES SARTHOISES**

Dans le cadre des échanges avec Ludwigsau, le Rétro Motocyclettes Sarthoises a organisé du 25 au 28 Août 2005 un voyage en motos anciennes vers Ludwigsau pour le 650<sup>ème</sup> anniversaire de Tann. Ce périple a engendré de nombreux frais, l'Association a un déficit de 1 500 € sur sur cette sortie. Elle sollicite une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 800 €

Adopté par 26 voix et 1 abstention.

### **11°) a) PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE 2 EMPLOIS OCCASIONNELS**

Afin de faire face aux nécessités de service pendant les congés du personnel communal affecté aux ménages des locaux communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 2 emplois d'Agent des Services Techniques pour une période de deux mois, du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2006, non renouvelable.

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, notamment l'Article 3, alinéa 2,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer pour une période de deux mois, du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2006, non renouvelable, deux emplois occasionnels d'Agent des Services Techniques. Ces deux agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 274 au prorata de leur temps de travail.

Les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2006.

Adopté à l'unanimité.

### **11°) b) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Suite au déménagement des Services Techniques dans leurs nouveaux locaux, Boulevard des Ravalières, Madame CHANROUX Sylviane assure le ménage à raison de 5 heures par semaine. Monsieur le Maire propose donc d'augmenter son temps de travail actuel (15 heures) à 20 heures/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de porter le temps de travail de Madame CHANROUX Sylviane, Agent des Services Techniques de 15 heures/semaine à 20 heures/semaine à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2006.

Adopté par 26 voix (Monsieur CHANROUX n'a pas participé au vote).

### **12°) LIGNE DE CRÉDIT – TAUX INDEXÉ – CONTRAT CAISSE D'EPARGNE**

Après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales du contrat n° 80.060 345 établies par la Caisse Dd'Epargne des Pays de la Loire, décide :

Art. 1<sup>er</sup> – Pour financer un besoin ponctuel, mais non certain, de trésorerie, la Commune de Changé contracte auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire une ligne de crédit à taux indexé, avec les caractéristiques suivantes :

- montant : 1 000 000 €
- durée : 12 mois
- indice : T 4 M
- marge : 0,05
- périodicité : trimestrielle
- commission de réservation : 500 €
- commission d'engagement : néant
- commission de non utilisation : néant
- taux à ce jour : 2,57 % + marge 0,05 = 2,62 %
- frais de dossier : néant

Art. 2 – M. DESBORDES Joël, Maire, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### **13°) ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE**

L'enquête publique se déroule actuellement jusqu'au 17 Juillet 2006.

Etant tous concernés par ce projet et pas seulement l'Agglomération Mancelle, Monsieur le Maire demande au Conseil d'adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Ville de Changé adopte la position suivante :

I – Opposition à la section Connerré – La Milesse en l'absence d'inscription au dossier soumis à enquête de toutes les garanties sur les dessertes.

II – Demande que la Commission d'Enquête assortisse son avis de deux réserves suivantes :

1 – que le tableau de dessertes T.G.V. du Mans figurant dans le dossier soumis à Enquête Publique, amélioré par le comblement de creux de desserte comme annoncé dans le courrier du Président de la S.N.C.F. du 5 Janvier 2004, ainsi que le principe d'une évolution de la desserte du Mans alignée sur celle de Nantes et Rennes, notamment pour les T.G.V. « Jonction », fassent l'objet d'une convention de desserte liant l'Etat, R.F.F., la S.N.C.F., les Régions Bretagne et Pays de la Loire, le Département de la Sarthe et la Ville du Mans.

2 – lors du phasage des travaux de réalisation de la ligne, la priorité doit être donnée à la section Rennes – Laval, ce choix constituant pour la Bretagne une assurance de voir le projet réalisé dans son ensemble et pour Le Mans un délai complémentaire pour consolider la Place du Mans comme gare T.G.V.

Adopté par 26 voix et 1 abstention (M. BOUGARD aurait souhaité que soit ajoutée une troisième réserve : Mise à l'étude d'une solution alternative basée sur le T.G.V. pendulaire).

#### **14°) DÉNOMINATION DE CHEMINS COMMUNAUX**

Afin de faciliter l'identification des habitations, la Commission Voirie, réunie le 12 Juin 2006, propose au Conseil Municipal de dénommer certains chemins communaux, comme suit :

- Chemin des Aulnaies
- Chemin du Pâtis
- Route des Commerreries
- Impasse des Commerreries
- Chemin des Papinières
- Chemin des Petits Boulaies.

Adopté à l'unanimité.

#### **15°) CONVENTION DE CAPTURE, D'IDENTIFICATION ET ENLÈVEMENT D'ANIMAUX CONVENTION CANIROUTE**

Afin de se mettre en conformité avec la Loi de 1999 relative à la capture des animaux errants et dangereux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'Entreprise Caniroute de St Saturnin une convention.

Celle-ci régit les modalités d'organisation de la capture, de l'identification des animaux dangereux, errants ou en état de divagation. Elle règle également les rapports entre les co-signataires en matière d'enlèvement des animaux trouvés morts sur le territoire de la Ville de Changé ainsi que les modalités financières de l'ensemble des interventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Caniroute
- 2) Décide de modifier les tarifs de capture d'animaux votés par délibération du 18 Mai 2006 comme suit :
  - Remboursement de frais de capture de tout animal errant : 75 € de l'heure + frais de vétérinaire + frais de mise en fourrière.

Adopté à l'unanimité.

## 16°) AFFAIRES DIVERSES

### I - Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal consentie à Monsieur le Maire :

- Vu l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal en date du 4 Mai 2001 et du 17 Septembre 2004,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

#### 1) Droit de préemption urbain

La Commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

##### - Terrains bâtis :

40 bis, Route de Parigné l'Evêque	AT n° 356	1 505 m <sup>2</sup>
7, Allée des Jasnières	AA n° 181	429 m <sup>2</sup>
Allée de la Coudre – Z.A. Les Ravalières	AV n° 442	3 002 m <sup>2</sup>
	AV n° 234	6 900 m <sup>2</sup>
	AV n° 236	2 049 m <sup>2</sup>
56, Route de Bois-Martin	AV n° 200	3 014 m <sup>2</sup>
6, Chemin de la Blinière	ZE n° 56	1 540 m <sup>2</sup>
13, Rue des Peupliers	AA n° 115	607 m <sup>2</sup>
47, Route de la Cointise	AV n° 374	1 500 m <sup>2</sup>
	AV n° 375	356 m <sup>2</sup>

##### - Terrains non bâtis :

Lotissement Saint-Charles	AD n° 230	778 m <sup>2</sup>
Le Tertre	BC n° 108	3 374 m <sup>2</sup>
	BC n° 110	131 m <sup>2</sup>

#### 2) Marchés publics : procédures adaptées :

- Travaux de voirie : Colas Centre Ouest : 32 113,80 €TTC
- Eclairage public Grande Rue, Rue de la Tannerie, Impasse Hautéclair : ERS Maine : 97 354,40 €TTC
- Signalisation Voirie :
  - Panneaux de rues et lieudits : SAS Signalisation : 10 413,62 €TTC
  - Panneaux de signalisation : Lacroix Signalisation : 1 996,76 €TTC
  - Panneaux de police : Lacroix Signalisation : 584,29 €TTC
  - Numéros de maison : SAS Signalisation : 627,76 €TTC
  - Signalisation temporaire : Lacroix Signalisation : 367,65 €TTC

### II - Installations classées – Société AUTO-CASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par Arrêté n° 06-2701 du 19 Mai 2006, Monsieur le Préfet de la Sarthe a donné l'agrément à la Société Auto-Casse de Changé concernant la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage dans ses installations. Cet arrêté peut être consulté à la Mairie de Changé ainsi qu'à la Préfecture du Mans – Bureau de l'Environnement.

## **17°) QUESTIONS DIVERSES**

Les Elus de la Liste d'Opposition ont posé les questions suivantes :

### 1°) Plans de la Commune de Changé

« *Manque sur chaque plan un repère : « vous êtes ici »* »

#### **Réponse :**

Le Service Communication va régler ce problème. Une pastille « vous êtes ici » sera collée sur les plans.

### 2°) Pont du Gué-Carré Grande Rue

« *Point noir sans éclairage »* »

« *Eclairage souvent défaillant au rond-point suivant »* »

#### **Réponse :**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de la Grande Rue, des candélabres seront posés jusqu'au giratoire de la Route de Parigné. Au Budget Primitif 2007, il sera prévu d'installer un candélabre entre ce giratoire et la voie d'accès à la déchetterie afin d'éliminer cette zone sans éclairage.

### 3°) Coulée Verte du rond-point au jardin associatif

« *Les promeneurs souhaiteraient que des bancs soient installés »* »

#### **Réponse :**

De nouveaux bancs vont être posés sur la Plaine de Jeux. Les anciens bancs seront restaurés afin de les installer le long de la coulée verte du Gué Carré. Cependant, il faudra attendre la pose du réseau unitaire du Gué Carré, car il est prévu de réaliser un chemin piétonnier au dessus de ce réseau jusqu'au Gué d'Asnières.

### 4°) Route du Tertre

« *Affaiblissement des bas côtés »* »

« *Entretien des deux giratoires et des trottoirs entre les deux : qui fait ? »* »

#### **Réponse :**

De nombreux riverains ont signalé cet affaiblissement des bas côtés de la Route du Tertre. Depuis Janvier 2006, l'entretien des voies communales hors agglomération a été transféré à la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau dans le cadre d'un transfert de compétence. Ce problème a été signalé à la Communauté de Communes.

L'entretien des deux giratoires et des trottoirs situés entre ceux-ci ne relève pas de la compétence communale mais départementale depuis le transfert des routes nationales aux Départements début 2006. Un courrier a été adressé le 20 Avril 2006 au Département, afin de signaler l'état déplorable de ces deux giratoires. Le Département va proposer prochainement un projet de convention afin de déterminer les limites d'intervention de chaque collectivité. Dans cette attente, les services municipaux vont enlever l'herbe des trottoirs.

### 5°) Haut Débit

« *Où en est le programme sur la Ville de Changé ? »* »

#### **Réponse :**

Quelques secteurs de Changé ne peuvent avoir accès au Haut Débit comme le secteur des Commerceries et des Rossays par exemple. Les Commerceries pourraient être raccordés au Central de Champagné mais il existe un problème de monopole au niveau des opérateurs. La seule solution est que le Conseil Général assure ses engagements afin de réaliser une fibre parallèle en attendant le développement du « Wimax » de France Télécom.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

## **SOMMAIRE :**

- 1°) a) RAPPORT 2005 – SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 1°) b) RAPPORT 2005 – SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- 2°) RÉGIE DE TRANSPORT – TARIFS 2006-2007
- 3°) EXTENSION DE LA STATION D’ÉPURATION EAUX USÉES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ
- 4°) RESTAURANT SCOLAIRE : PRESTATIONS DE SERVICE, FOURNITURES DE DENRÉES ET DE PRODUITS ANNEXES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ
- 5°) GUÉ CARRÉ : RENFORCEMENT DU RÉSEAU UNITAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
- 6°) BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2005
- 7°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL POUR LE CENTRE SOCIO-CULTUREL FRANÇOIS RABELAIS
- 8°) TRAVAUX DE SURLARGEUR R.D. 304/V.C. 9 « Les Chalottières » - PARTICIPATION COMMUNALE
- 9°) CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX NEUFS A CHANGÉ
- 10°) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE RÉTRO MOTOCYCLETTES SARTHOISES
- 11°) a) PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE 2 EMPLOIS OCCASIONNELS
- 11°) b) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D’UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES
- 12°) LIGNE DE CRÉDIT – TAUX INDEXÉ – CONTRAT CAISSE D’EPARGNE
- 13°) ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D’UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE
- 14°) DÉNOMINATION DE CHEMINS COMMUNAUX
- 15°) CONVENTION DE CAPTURE, d’IDENTIFICATION ET ENLÈVEMENT D’ANIMAUX CONVENTION CANIROUTE
- 16°) AFFAIRES DIVERSES
  - I – Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal consentie à Monsieur le Maire :
    - 1) Droit de préemption urbain
    - 2) Marchés publics : procédures adaptées
  - II – Installations classées – Société Auto-Casse
- 17°) QUESTIONS DIVERSES
  - 1) Plans de la Commune de Changé
  - 2) Pont du Gué-Carré Grande Rue
  - 3) Coulée Verte du rond-point au jardin associatif
  - 4) Route du Tertre
  - 5) Haut Débit